

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 4 octobre 2022

19- CRÉATION D'INSTANCES COMMUNES AVEC LA VILLE DE DUNKERQUE

Dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles du 8 décembre 2022, et conformément aux dispositions du code général de la fonction publique, en ses articles L.251-5 à L 251-10, il convient de maintenir l'existence d'instances paritaires communes avec la Ville de Dunkerque, telles que définies par les délibérations du conseil municipal en date du 22 juin 2022.

Il s'agit :

- du comité social territorial commun, dont le nombre de sièges est fixé à 10 pour le collège des représentants de la collectivité, et 10 pour le collège des représentants du personnel, répartis au vu des résultats des élections professionnelles de 2022
- des commissions administratives paritaires
- de la commission consultative paritaire.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter ces dispositions.

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour Le Maire-Président,
La Vice-Présidente,**



Leïla NAÏDJI

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DUNKERQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 29 septembre 2022 pour la séance du 4 octobre 2022 à 18h00



La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Monsieur Alain SIMON – Vice-Président Délégué

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice (présente jusqu'au vote de la délibération n°16)

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice

Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Harmonie HARS-GOUTEAU – Administratrice (arrivée à 18h15 après l'adoption du règlement intérieur et l'élection de la Présidente et du Vice-Président délégué)

Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice

Madame Élisabeth LONGUET - Administratrice

Madame Laurence OLIVIER - Administratrice

Madame Michèle PEPIN - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Monsieur Rémi BECUWE à Madame Leïla NAÏDJI
- Madame Delphine CASTELLI à Monsieur Josseran FLOCH (à partir de la délibération n°17 jusque la fin de la séance)

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 4 octobre 2022

DÉLIBÉRATION N°19- CRÉATION D'INSTANCES COMMUNES AVEC LA VILLE DE DUNKERQUE

Dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles du 8 décembre 2022, et conformément aux dispositions du code général de la fonction publique, en ses articles L.251-5 à L.251-10, il convient de maintenir l'existence d'instances paritaires communes avec la Ville de Dunkerque, telles que définies par les délibérations du conseil municipal en date du 22 juin 2022.

Il s'agit :

- du comité social territorial commun, dont le nombre de sièges est fixé à 10 pour le collège des représentants de la collectivité, et 10 pour le collège des représentants du personnel, répartis au vu des résultats des élections professionnelles de 2022
- des commissions administratives paritaires
- de la commission consultative paritaire.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter ces dispositions.

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour Le Maire-Président,
La Vice-Présidente,**

Leïla NAÏDJI